



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Transport des batteries au lithium

Question écrite n° 5653

Texte de la question

M. Matthieu Marchio attire l'attention de Mme la ministre de la transition écologique, de la biodiversité, de la forêt, de la mer et de la pêche sur le développement des batteries au lithium en remplacement des batteries au nickel-cadmium, notamment dans le secteur ferroviaire et en particulier dans les nouvelles rames de TER et les futurs TGV annoncés par la SNCF. Le recours à ces batteries s'inscrit dans une démarche de décarbonation du matériel roulant, permettant aux trains de circuler sans caténaire sur une distance allant jusqu'à 80 kilomètres. Cependant, ces batteries, bien que plus performantes, posent des questions essentielles en matière de sécurité, de durabilité et de recyclage. En premier lieu, plusieurs études et incidents récents ont mis en lumière les risques accrus liés aux batteries au lithium, notamment en cas de surchauffe ou de choc, pouvant conduire à des explosions aux conséquences dramatiques. Or les trains transportent des milliers de passagers chaque jour. À ce titre, il est préoccupant de constater que la communication autour du « TGV du futur » met en avant l'innovation et l'écologie sans jamais aborder explicitement les risques techniques liés aux nouvelles batteries. Le Gouvernement a-t-il mené des études approfondies sur le risque d'embrassement de ces batteries dans le cadre ferroviaire et sur les dispositifs mis en place pour garantir la sécurité des usagers et du personnel en cas d'incident ? Par ailleurs, la durée de vie annoncée de ces batteries est d'environ 10 ans, ce qui, bien que supérieur aux standards des batteries grand public, implique un renouvellement fréquent à l'échelle du parc ferroviaire. Il est actuellement prévu que 50 % des matériaux des batteries soient recyclés, avec une perspective d'amélioration d'ici 2030. Cependant, aucune garantie n'existe quant à l'impact réel de cette transition sur les ressources nécessaires à la production des batteries. L'exploitation du lithium pose déjà des problèmes écologiques majeurs, notamment en Amérique du Sud et en Chine, où les conditions d'extraction entraînent des pollutions des sols et des tensions sur l'eau potable. Le Gouvernement entend-il imposer des normes strictes en matière de traçabilité et d'impact environnemental pour s'assurer que la transition ferroviaire ne se fasse pas au prix d'un désastre écologique ? Enfin, alors que l'électrification totale du réseau ferroviaire reste un objectif difficile à atteindre, ces nouvelles technologies posent la question du choix stratégique pour l'avenir du ferroviaire en France. Ces batteries seront-elles un simple palliatif en attendant des solutions plus durables, ou bien la SNCF et l'État comptent-ils en faire l'axe principal du développement ferroviaire ? Il lui demande donc de préciser les mesures de contrôle et de sécurité mises en œuvre pour prévenir tout risque d'incident lié aux batteries au lithium, ainsi que les ambitions en matière de recyclage et de développement durable dans ce domaine. Il l'interroge également sur la cohérence de cette transition avec les impératifs de souveraineté industrielle et environnementale de la France.

Données clés

Auteur : [M. Matthieu Marchio](#)

Circonscription : Nord (16^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5653

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : [Transition écologique, biodiversité, forêt, mer et pêche](#)

Version web : <https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/17/questions/QANR5L17QE5653>

Ministère attributaire : [Transition écologique, biodiversité, forêt, mer et pêche](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [1er avril 2025](#), page 2186